

Politique d'annulation et de remboursement

La politique d'annulation et de remboursement du club Lapraicycle-Desjardins respecte les dispositions établies par la Loi sur la protection du consommateur.

Vous pouvez annuler votre inscription en tout temps selon les conditions suivantes :

- Si l'inscription est annulée avant le début des entraînements, elle sera remboursée en totalité.
- Si l'inscription est annulée après le début des semaines d'entraînement, vous devrez payer les semaines suivies, l'inscription pour la course de La Prairie (si annulation après le 11 mai) ainsi qu'une pénalité de 50 \$ ou 10 % du prix des semaines d'entraînement qui n'ont pas été suivies selon le moins élevé des deux montants.
- Il est à noter que les frais pour l'achat des vêtements du club ne seront pas remboursés, et ce, que l'inscription soit annulée avant ou après le début des cours.



Source: www.opc.gouv.qc.ca/consommateur/bien-service/cours-entrainement/annulation-inscription/